



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINE ET
PATRIMOINE

Séance du Conseil Communautaire du 07 décembre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES ACTES DE
GESTION DU
DOMAINE PUBLIC

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Désaffectation et
déclassement du
domaine public du
bâtiment de la
CCCLA situé 40,
avenue du 8 mai
1945 – 11400
CASTELNAUDARY

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL,
Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

Convocation du
conseil
en date du
01 décembre 2022

Procurations : Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL à
Jacqueline RATABOUIL, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL
à Charles PAULY.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Excusés: Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU,
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Javier DE LA CASA,
Dominique DUBLOIS, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN,
Cédric LEMOINE, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES,
Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Marc TARDIEU,
Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL.

PAR PUBLICATION
LE

Absents: François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES,
Didier MAERTEN, René MERIC, Henri POISSON, Bruno POMART,
Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Secrétaire de séance : Bernard GRIMAUD.

Signature

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 011-200035855-20221207-2022_174-DE

2022-174

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est propriétaire du bâtiment sur la parcelle cadastrée AO 0404 situé au 40, avenue du 8 mai 1945 - 11400 CASTELNAUDARY qui abrite ses services administratifs.

Aujourd'hui, ces locaux ne permettent plus d'accueillir l'ensemble des services. Ils ne sont plus adaptés à l'activité et ne permettent pas pour l'avenir d'envisager de développer les services publics de manière pertinente.

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine.

Pour permettre à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois de disposer de ce bien, en vu d'une cession ultérieure, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur la désaffectation dudit bâtiment et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé intercommunal.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de désaffecter le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AO 0404 situé au 40, avenue du 8 mai 1945 - 11400 CASTELNAUDARY ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé intercommunal.

Etant entendu que ces décisions deviendront effectives à compter du déménagement des services administratifs vers le bâtiment « Castelpark II » situé en zone Nicolas Appert 11400 CASTELNAUDARY.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la désaffectation du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AO 0404 situé au 40, avenue du 8 mai 1945 - 11400 CASTELNAUDARY.

PRONONCE le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé intercommunal.

Etant entendu que ces décisions deviendront effectives à compter du déménagement des services administratifs vers le bâtiment « Castelpark II » situé en zone Nicolas Appert 11400 CASTELNAUDARY.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 07 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard GRIMAUD

Philippe GREFFIER